

Appel à projets

« L'enseignement agricole au service des transitions agroécologiques »
TAE+ 2019

Etablissement chef de file : EPLEFPA de Fontaines Sud-Bourgogne

Région(s) concernée(s) : Bourgogne Franche-Comté

Date de début du projet : Septembre 2019

Durée : ...42. mois (maximum 42 mois)

<input type="checkbox"/> Champ n°1: Produire autrement (agricole et aquacole)	<input type="checkbox"/> Champ n° 2 : Transformer, commercialiser, valoriser autrement
<input type="checkbox"/> Champ n° 3 : Aménager autrement	<input type="checkbox"/> Champ n°4 : Proposer des services autrement

TITRE et ACRONYME (concis, précis): Inter' ACTIONS : la coopération entre « grandes cultures » et « élevages » au service de l'agroécologie en Bourgogne Franche Comté.

BREF RESUME : (1000 caractères au maximum)

La complémentarité entre grandes cultures et élevage s'est imposée comme une évidence pour favoriser la transition agroécologique. Au sein des exploitations de polyculture élevage, celle-ci peut se faire aisément. Néanmoins, sur les territoires, les exploitations sont encore très souvent spécialisées et les interactions restent peu fréquentes. Des études nationales ont dévoilé des possibilités de complémentarité .

Ainsi, nous proposons dans ce projet d'explorer le sujet de la coopération entre grandes cultures et élevage en développant trois actions sur des territoires de la Bourgogne Franche Comté.

Ce dossier, conduit en partenariat entre quatre EPLEFPA, aura pour objectifs de mettre en œuvre des exemples de coopération, de recenser les perspectives envisageables sur nos territoires et de formaliser quelques cas

La réalisation de ce projet reposera sur une forte implication pédagogique, assurant ainsi une large diffusion des résultats auprès des apprenants. La valorisation des travaux s'effectuera également auprès du secteur professionnel grâce à l'implication d'exploitation dans les actions et une participation des organisations au pilotage .

MOTS CLES : Territoire-Coopération-Céréales-Elevages- Autonomie

ORGANISME CHEF DE FILE

Nom de l'établissement : EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne

Nom et prénom du responsable : Pierre BOTHERON

Adresse :10 La Platière 71 150 FONTAINES

Téléphone : 03 85 47 82 82

Mail (où sera adressée la liste des lauréats) : epl-fontaines@educagri.fr

CHEF DE PROJET

Le CV du chef de projet est à fournir en pièce jointe.

Nom et prénom : BERTHOLON Jérôme

Organisme employeur : Ministère de l'agriculture / EPLEFPA Fontaines Sud-Bourgogne

Adresse : 10 La Platière 71 150 FONTAINES

Téléphone fixe/ mobile : 06 04 50 10 15

Mail : jerome.bertholon@educagri.fr

I- PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET

I.1. Les enjeux et la motivation des acteurs

Les systèmes d'exploitation spécialisés développés au cours des précédentes décennies doivent faire face, aujourd'hui, à des problèmes d'ordre techniques et sociétaux. Sous l'impulsion du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la mise en œuvre des principes de l'agroécologie passe entre autre par une interaction et une complémentarité plus forte entre « élevages » et « cultures ». De nombreuses études démontrent l'effet bénéfique de ces interactions sur l'ensemble du système et mettent en avant leur nécessité pour développer une démarche agroécologique.

Actuellement, les exploitations sont encore très souvent spécialisées, soit en élevage, soit en grandes cultures. Les possibilités de mise en œuvre de synergies sont très limitées, en dehors des exploitations de « polycultures-élevage ».

Dans certaines zones céréalières, des réflexions et des actions ont été mises en œuvre pour essayer de réintroduire de l'élevage (création d'ateliers ovins dans l'Yonne, réflexion sur des ateliers d'élevage collectifs dans le Centre, etc) ; malheureusement, il est constaté que cette réintroduction de l'élevage au sein d'exploitations céréalières se heurte à plusieurs freins : temps de travail, astreinte, faible rentabilité par rapport au temps passé, etc.

Suite à ce constat, il peut être envisagé une alternative qui serait de favoriser la coopération et les interactions entre exploitations d'élevage et exploitations de grandes cultures et ainsi reproduire le « modèle polyculture élevage » au niveau du territoire.

Ce type de coopération déjà développé par certaines exploitations reste encore très anecdotique. Néanmoins, les quelques exemples démontrent que l'on retrouve les effets bénéfiques du système polyculture-élevage sur celles-ci (bien qu'individuellement, elles restent spécialisées).

Au niveau de la région Bourgogne Franche-Comté, un réseau d'exploitations de lycées agricoles s'est constitué autour d'un projet intitulé DuReSPCE « étude des facteurs de Durabilité et Résilience des exploitations polyculture-élevage des EPL de Bourgogne-Franche-Comté ». Ce projet se concentre sur des exploitations de polyculture-élevage. Parallèlement, plusieurs de ces exploitations ont une dominante élevage et sont tentées par la coopération avec des exploitations voisines (spécialisées en grandes cultures).

Ces exploitations, souvent situées en zones intermédiaires entre zone de grandes cultures et zone d'élevage, ont fait le constat qu'il existait un potentiel de coopération et d'interactions important entre les exploitations et leurs territoires.

Nous pouvons citer quelques exemples de coopérations possibles :

- collaboration entre exploitations « ovines » et « grandes cultures » ou « viticulture »
 - pâturage de cultures intermédiaires par des ovins chez des céréaliers.
 - engraissement d'agneaux sur des repousses de colza.
 - pâturage hivernal de prairies habituellement pâturées par des vaches.
 - pâturage de brebis dans les vignes.
- Production de fourrages (luzerne, trèfle, prairie, etc) par des céréaliers pour des éleveurs.
- Échanges de paille contre du fumier.
- Etc.

Au vu de la configuration de la région Bourgogne Franche-Comté, avec des zones intermédiaires mais aussi des zones spécialisées en « grandes cultures » et d'autres en « élevage », il apparaît que cette thématique représente une potentialité forte pour l'agriculture régionale.

La volonté de proposer un projet CASDAR « transition agroécologique » sur cette thématique résulte de notre profonde conviction, que ce sujet représente un enjeu stratégique pour la diffusion de méthodes propices aux principes de l'agroécologie auprès de nos apprenants, mais aussi auprès des exploitations environnantes.

De plus, la mise en œuvre de quelques actions sur nos exploitations, permettrait d'accentuer la transition déjà amorcée.

Ce travail au contact des agriculteurs, nous permettra également de renforcer nos relations avec notre secteur professionnel et d'aborder le sujet de l'agroécologie sous un angle qui revêt un aspect positif pour les exploitants.

Ce sujet rentre donc pleinement dans les missions de nos EPL.

I.2. Situation actuelle du projet – Etat des connaissances :

Ce sujet de la coopération entre exploitations d'élevage et exploitations de grandes cultures a fait l'objet du projet CASDAR « CER'EL », porté par la Chambre Régionale d'Agriculture Centre/Val de Loire, de 2014 à 2017. Ce projet a été conçu en partant du constat que face aux limites de la spécialisation des systèmes d'exploitation de grandes cultures et d'élevages, une nouvelle complémentarité à bénéfices communs est nécessaire. Il s'agit de « recréer un système » pour une agriculture plus durable au niveau des territoires et non plus seulement au sein des exploitations. L'objet du projet n'était pas de se centrer sur la technique qui était pour partie déjà disponible ou en cours de traitement mais bien de s'intéresser aux freins sociologiques, organisationnels et juridiques d'une complémentarité territoriale innovante.

Les livrables produits dans le cadre de ce CASDAR nous confortent sur l'intérêt de développer et d'expertiser ce sujet sur nos territoires.

Les fiches témoignages produites à propos de coopération entre céréaliers et éleveurs montrent des situations que nous pouvons retrouver sur notre territoire. Des expériences similaires pourraient être développées dans notre contexte très favorable à ce type de coopération :

- proximité de petites zones agricoles très spécialisées « élevage » et « grandes cultures » : les résultats du CASDAR « CER'EL » mettent en avant la distance comme principal facteur influençant le développement des coopérations.

- des zones céréalières qui présentent des problématiques agronomiques liées à la très forte spécialisation de celles-ci et la répétition de rotations courtes (colza-blé-orge) : il apparaît ainsi que le besoin d'allongement des rotations devient indispensable et que l'intégration de cultures fourragères est une solution.

- la présence d'une production ovine plutôt dynamique (notamment sur la partie Bourgogne) : cette production est propice au développement de relations avec des céréaliers.

- des zones d'élevages ayant une orientation vers des produits de qualité, dont le cahier des charges impose un approvisionnement « local » pour l'alimentation animale : la production d'aliment du bétail (notamment riche en protéines) représente une opportunité de diversification des rotations pour des céréaliers.

L'analyse sociologique et le volet juridique expertisés dans le cadre de ce CASDAR constitueront des éléments de référence pour mettre en œuvre notre projet.

Le projet Groupe Opérationnel PEI « Rotations 4/1000 et amélioration de la fertilité des sols en grandes cultures dans le Sud-Ouest » a également travaillé cette question de la complémentarité entre céréaliers et éleveurs. La démarche en cours (2017/2020) vise à concevoir avec des collectifs d'agriculteurs des scénarii d'échanges de matières et d'organisations collectives de ces échanges. Elle a aussi pour but de permettre aux céréaliers de diversifier leurs rotations et aux éleveurs d'optimiser leurs rations pour atteindre un coût alimentaire minimal.

Les travaux ont abouti à la création d'un jeu sérieux : « Dynamix », qui propose une démarche participative visant à concevoir des échanges locaux entre céréaliers et éleveurs. Dynamix considère les changements qui s'effectueront sur les exploitations et à l'échelle du territoire.

Nos actions pourront également s'appuyer sur les travaux conduits dans le cadre du projet POSCIF « **Pâturage Ovin dans les Systèmes Céréaliers d'Île-de-France** » (en cours). Les objectifs sont de qualifier et quantifier les effets du couplage entre parcelles de grandes cultures et pastoralisme ovin, pour des exploitations agricoles situées en zone de grandes cultures. Sont notamment étudiés : les impacts agronomiques et environnementaux dans les exploitations pratiquant le pâturage de couverts et de cultures, les performances de l'élevage ovin en termes de production, d'organisation du travail et de bien-être animal et des scénarii d'adoption de ces pratiques à plus large échelle sur un territoire pour aider les décideurs publics à adapter leurs politiques d'accompagnement. Les objectifs techniques directement à destination des agriculteurs, sont : l'acquisition de références sur les modes de gestion du pâturage dans des parcelles d'engrais verts ou de cultures, et la quantification des différentes performances, l'identification des intérêts et des limites de ces pratiques pour les agriculteurs et les bergers à travers une évaluation multicritères.

Le CASDAR « BREBIS_LINK : Améliorer les connaissances et promouvoir le pâturage ovin des surfaces additionnelles dans le grand Sud-Ouest. » (2018/2020), qui s'intéresse au pâturage additionnel (valorisation par les brebis de la ressource fourragère présente dans les vergers, vignes, **couverts hivernaux, céréales...**) pourra alimenter notre réflexion. Plus spécifiquement, l'action consistant à valoriser des ressources chez des céréaliers permettra d'orienter et développer nos actions de coopération potentielle entre éleveurs ovins et céréaliers.

I.3. Objectifs généraux poursuivis :

Objectif 1 : Enseigner l'agroécologie auprès de nos apprenants, en démontrant tout l'intérêt de la coopération entre élevages et grandes cultures au niveau d'un territoire.

Objectif 2 : Développer des relations entre les exploitations d'EPLFPA et les exploitations voisines, permettant de renforcer notre transition vers l'agroécologie.

Objectif 3 : Créer une dynamique entre exploitations d'élevage et exploitations céréalières au niveau de notre territoire, afin de favoriser des échanges qui assureront une meilleure valorisation des ressources et contribueront à envisager des techniques permettant de « produire autrement ».

I.3.1. Territoire concerné :

Notre projet est proposé à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté.

Sa réalisation opérationnelle se déclinera sur les petites régions agricoles, à proximité des établissements agricoles partenaires :

- Saône et Loire : Val de Saône/ Charolais
- Nièvre : Val de Loire / Morvan
- Haute-Saône : Plaine Grayloise, région des Plateaux
- Côte d'Or : Châtillonnais

I.3.2. Inscription éventuelle de ce projet au sein d'un projet plus vaste

Ce projet s'appuiera sur les livrables et les résultats obtenus dans le cadre du CASDAR « CER'EL ».

Les autres projets (cités en bibliographie) en cours seront également sollicités et des partenariats éventuels seront établis :

- **Groupe Opérationnel PEI « Rotations 4/1000 et amélioration de la fertilité des sols en grandes cultures dans le sud ouest ».**

- Projet **ADEME POSCIF** « Pâturage Ovin dans les Systèmes Céréaliers d'Île-de-France »,
- **CASDAR** « **BREBIS_LINK** »

Nos établissements entretenant des partenariats actifs et réguliers avec les organismes de développement agricole pourront aisément établir un relationnel avec les projets précédemment cités.

Par exemple, l'IDELE et le CIIRPO sont fréquemment impliqués dans les programmes, or nous bénéficions de nombreuses relations avec ces organismes au travers des travaux déjà conduits sur nos exploitations.

Le **RMT** « **SPYCE** » sera également une entité avec laquelle nous pourrions entretenir des échanges réguliers et bénéficier d'interactions positives. En effet, deux de nos établissements (EPLEFPA de Nevers et de Fontaines) sont partenaires du RMT « **SPYCE** ». Le chef de projet de ce présent CASDAR et une personne en charge de son suivi sur l'EPL de Nevers ont été sollicités pour intégrer les groupes d'animation des actions du RMT « **SPYCE** ». Bien que ce RMT s'attache principalement au couplage entre cultures et élevages dans les systèmes qui possèdent les deux, notre projet a reçu un écho favorable et pourrait contribuer à enrichir les travaux.

Enfin, notre projet pourra bénéficier et également apporter sa contribution à la dynamique collective initiée par le projet **DuReSPCE** « Etude des facteurs de Durabilité et Résilience des exploitations PolyCulture-Elevage des EPL de Bourgogne-Franche-Comté ». La cheffe de projet en charge de sa gestion sur l'EPL de Nevers sera également le relais de notre projet CASDAR sur son EPL de rattachement.

Des partenaires participent également au projet **PSDR POEETE** (réfléchir la polyculture élevage à l'échelle de l'exploitation et du territoire). Des synergies pourront ainsi être aisément établies.

I.4. Partenariats retenus :

- partenaires techniques impliqués dans la réalisation du projet (destinataires de financements CASDAR, avec lettre d'engagement)
 - EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne
 - EPLEFPA de La Barotte
 - EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny
 - EPLEFPA de Vesoul
- autres partenaires techniques (hors financements CASDAR)
 - Institut de l'élevage.
 - Chambre d'agriculture des Départements 21, 71, 58, 70.
 - Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté
 - CIIRPO.

I.5. Type de diagnostic agroécologique qui sera réalisé avant le démarrage du projet (par exemple IDEA4 pour le secteur de la production) et modalités de mise en œuvre (implication des apprenants et équipes pédagogiques)

Tous les établissements partenaires sont également membres du projet « **DuReSPCE** ». Dans le cadre de ce projet, il est prévu de réaliser un diagnostic initial de la durabilité des exploitations en utilisant la méthode IDEA 4. Ce travail devrait se réaliser sur l'année scolaire 2019/2020.

Notre projet CASDAR pourra ainsi bénéficier de ce diagnostic. Sur certains thèmes, il pourra être complété par une approche plus spécifique aux finalités poursuivies.

La méthode IDEA4 sera effectuée en intégrant une participation de différentes classes. Cette méthode étant assez complexe, il semble difficile de la conduire en intégralité avec des apprenants. Par conséquent, il sera convenu au préalable avec les enseignants, les parties qui pourront être réalisées par des élèves ou

étudiants. Le diagnostic final sera présenté et partagé avec un maximum d'apprenants.

I.6. Présentation du contenu du programme et des actions, action par action

Action 1 : mettre en place des actions de coopérations entre nos exploitations d'établissements d'enseignement agricole et des exploitations céréalières.

En s'appuyant sur des résultats issus de travaux antérieurs, il sera développé dans chaque établissement partenaire une coopération entre l'exploitation de l'établissement et des exploitations céréalières.

Deux thèmes ont été retenus :

- Pâturage d'inter-cultures chez des céréaliers par des ovins d'une exploitation de lycée agricole ou pâturage d'ovins dans des vignes.
- Production de fourrages riches en protéines par un céréalier, qui cherche à diversifier son assolement, et valorisation par un troupeau de l'exploitation de lycée agricole.

Chaque partenaire mettra en œuvre au moins une action de son choix en fonction de son contexte.

	Pâturage d'inter-cultures chez des céréaliers par des ovins	Production de fourrages riches en protéine par un céréaliers
Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser sur notre territoire des actions de coopérations testées dans d'autres régions. - Illustrer les avantages respectifs à développer ce type de coopération et mettre en avant les moyens de lever les freins. - Participer à la production de quelques références techniques en partenariat avec d'autres projets. 	
Les étapes du protocole	<ul style="list-style-type: none"> - Recherches bibliographiques. - Identification d'agriculteurs partenaires potentiels. - Contractualisation de la coopération (dons, échanges, monétisation). - Identification du type d'inter-cultures à implanter et de la composition du mélange. - Définition des modalités de pâturage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherches bibliographiques. - Identification d'agriculteurs partenaires potentiels. - Contractualisation de la coopération (dons, échanges, monétisation). - Identification de la culture. - Définition des modalités de conduite, particulièrement sur le mode de récolte.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure de la production fourragère permise pour l'alimentation des ovins. - Mesure des impacts positifs pour les céréaliers : estimation de la restitution, observation sur la structure du sol, etc. - Mesure de bien-être des ovins - Mesure des impacts sur le système des exploitations, notamment en termes de temps de travail. - Impact sur le coût de production 	<ul style="list-style-type: none"> - Observation des conséquences sur la conduite du troupeau (alimentation, santé, etc). - Mesure des impacts sur le système des deux exploitations (temps de travail, besoin en matériel/ bâtiments, ...). - Relevé des conséquences agronomiques pour le céréalier (rotation, restitution au sol, effet précédent, etc.).
Implications pédagogiques	Implication d'apprenants à différentes étapes : <ul style="list-style-type: none"> - choix du type d'inter-cultures, - définitions des modalités de pâturage, - participation concrète à la mise en œuvre du pâturage (exemple : pose de clôture mobile), - observation du comportement des animaux au pâturage, mesures de bien-être, 	Implication d'apprenants à différentes étapes : <ul style="list-style-type: none"> - participation aux réflexions sur le choix de la culture, - études des conséquences zootechniques : alimentation, production... - Diagnostic technico-économique chez les céréaliers pour évaluer les impacts de ce partenariat.

	- réalisation d'une mesure de rendement, - réalisation d'un profil cultural.	
Livrables	Production d'une vidéo (maxi 10 min) qui présente les actions conduites dans les 4 EPL : objectifs, résultats obtenus, implications pédagogiques, perspectives.	

Action 2 : Identification des potentialités de coopération entre éleveurs et céréaliers, sur les territoires proches des quatre établissements.

- **Les objectifs :**

Au sein de chaque territoire, il s'agira :

- d'identifier les coopérations déjà existantes,
- de recenser les potentialités de coopérations « réalistes »,
- de définir les freins et les facteurs favorables à la mise en œuvre de ces coopérations (en lien avec les travaux déjà réalisés dans d'autres régions).

- **La méthode :**

Cette action se déroulera en deux temps.

Dans un premier temps, il s'agira de réaliser des enquêtes sur les territoires proches des EPLEFPA. Les zones à explorer seront définies en comité de pilotage et devront s'appuyer sur des territoires spécialisés (cultures ou élevage) proches. Les EPLs concernés par ce projet ont la particularité de tous disposer de ce type de territoire à proximité.

Ce travail d'enquêtes permettra :

- d'évaluer les attentes des deux parties,
- d'identifier s'il existe un réel besoin et/ou une réelle envie,
- de mettre en avant les freins et les facteurs favorables,
- de recenser de possibles coopérations.

Dans un deuxième temps, les premiers résultats de l'enquête pourront être approfondis lors de « focus groupes » d'agriculteurs. Les exploitations agricoles participant à ces « focus groupes » seront identifiées lors des enquêtes. Cette étape permettra d'approfondir le travail d'investigation sur quelques coopérations envisageables.

- **Implications pédagogiques**

Des étudiants de nos établissements seront associés au travail d'enquête, avec une participation :

- à la conception de la grille d'entretien,
- au dépouillement et à l'analyse statistique des résultats.

En option, quelques étudiants pourront participer aux « focus groupe », ce qui leur permettra d'être initiés à la méthode.

- **Les livrables**

Les résultats d'enquête et du travail d'approfondissement feront l'objet d'un document de synthèse qui pourra enrichir les références sur ce sujet.

Action 3 : Expertiser et formaliser des exemples de coopérations potentielles entre céréaliers et éleveurs.

- **Les objectifs :**

Suite au travail d'enquêtes, cette action a pour objectifs :

- de proposer un mode d'organisation qui permette de lever les freins et de faciliter cette coopération,
- de définir une forme de contractualisation qui assure la pérennité de la coopération.

- **La méthode :**

Sur les territoires étudiés, un minimum de deux projets de coopération entre céréaliers et éleveurs, identifiés lors des enquêtes, seront choisis pour être expertisés.

Ce travail sera effectué par le chef de file. Il impliquera les apprenants et s'appuiera sur deux outils issus de travaux de recherche :

- le guide juridique des relations céréalier/éleveur, réalisé dans le cadre du CASDAR « CEREL »,
- le jeu sérieux « dynamix » élaboré dans le cadre du projet GO-PEI « Rotations 4/1000 et amélioration de la fertilité des sols en grandes cultures dans le Sud-Ouest ».

L'expertise devra permettre de proposer une contractualisation qui fixe les règles de fonctionnement entre les deux parties :

- le contenu technique de l'échange : espèces cultivées, mode de récolte ou de pâturage, quantité...
- les conditions financières : dons, échanges de matières, paiement,
- le mode d'organisation entre les partenaires.

Au cours de l'élaboration du cadre de la coopération, des rencontres régulières avec les agriculteurs concernés auront lieu. Ils pourront également participer aux séances consacrées au jeu sérieux « Dynamix ».

Le but ultime de ce travail est de proposer un cadre de coopération réaliste qui puisse être mis en œuvre par les exploitations supports.

- **Implications pédagogiques**

Les travaux des apprenants font partie intégrante de cette action :

- méthodologie de projet (et d'enquêtes),
- analyse de résultats et mesures statistiques,
- élaboration de coût de production et de bilans techniques,
- gestion stratégique et managements.

- **Les livrables**

Il s'agira de proposer un cadre de coopération entre les exploitations qui sera présenté sous la forme d'un rapport (de quelques pages). Une schématisation des « cas-types » sera également produite sous la forme d'un poster.

En option : Si le temps disponible le permet, il pourra être envisagé de réaliser d'autres expertises dans les établissements partenaires. Dans ce cas, il pourrait également être proposé une action « regards croisés » :

les apprenants de l'établissement A présentent leur expertise sur un projet de coopération à des apprenants de l'établissement B ; en retour les élèves de l'établissement B présentent leur travail aux apprenants de l'établissement A. Il s'en suit un échange.

I.7. Calendrier des travaux : diagramme de Gantt

Mois Action	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Action 1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 2					x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 3																					

Mois Action	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
Action 1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 2	x	x	x																		
Action 3			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

II- CARACTERE INNOVANT DU PROJET

II.1. Innovations techniques ou systémiques :

Le caractère innovant porte principalement :

- sur la recherche de synergies entre exploitations céréalières et exploitations d'élevages sur un territoire. En Bourgogne Franche-Comté, il existe quelques cas de coopération mais qui sont encore trop peu souvent connus et qui rencontrent parfois des difficultés pour être pérennisés ;
- le travail en réseau de 4 établissements agricoles, aux territoires différents, mais qui disposent de conditions propices au développement de ce type de coopération ;
- la possibilité de conduire ce projet en étroite collaboration avec des partenaires impliqués sur des thématiques transversales.

II.2. Comment les apprenants sont-ils impliqués dans le projet ?

L'objectif principal de ce projet est bien d'ordre pédagogique : **montrer aux apprenants que la coopération entre céréaliers et éleveurs est une solution pour produire autrement.**

Ce projet contribuera à la production de références techniques sur le sujet en collaboration avec d'autres partenaires. Néanmoins cet objectif est secondaire, l'enjeu étant bien de mettre en pratique des résultats issus de différents projets (en cours ou passé) afin qu'ils soient appropriés par nos apprenants (et aussi les agriculteurs et futurs agriculteurs de nos territoires).

Les apprenants seront associés à chaque action :

- Actions 1 :

Implication d'apprenants pour la définition des choix techniques et participation à la mise en œuvre pratique (ex : suivi du pâturage, participation aux travaux de récoltes, ...)

Cette organisation permettra d'impliquer tous les niveaux de formation.

Action 2 :

Des apprenants seront associés à la conception du questionnaire.

Ils pourront éventuellement participer à la réalisation des enquêtes.

Ils effectueront le dépouillement des enquêtes et l'analyse statistique des données.

Action 3

Cette action sera entièrement réalisée sous forme de projet avec des apprenants : recherche des éléments

juridiques pour la mise en œuvre de la coopération, mise en application du jeu « Dynamix »

II.3. Dynamiques pédagogiques :

Le référentiel de certains modules de formation permet d'envisager l'intégration des travaux prévus dans le CASDAR dans le déroulé des formations.

Nous pourrions, si besoin, utiliser les modules à l'initiative de l'établissement (MIL, MAP...) pour intégrer les activités pédagogiques prévues dans le projet.

Des séances en pluridisciplinarité et en mixant les classes pourront être envisagées. Cette méthode employée lors d'un précédent CASDAR (sur l'EPLEFPA de Fontaines) s'est révélée très productive et enrichissante sur le plan pédagogique.

II.4. Innovations organisationnelles ou sociales, dont organisation interne à l'établissement :

Sur le plan organisationnel, ce projet regroupe 4 EPLEFPA répartis sur le territoire de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Les actions vont concerner l'ensemble des partenaires.

Pour l'action 1, chaque établissement conduira le projet sur son territoire (une coordination des actions sera opérée en comité de pilotage)

Pour les actions 2 et 3, la réalisation s'effectuera en commun : élaboration du guide d'entretien, répartition des exploitations à enquêter sur les territoires de chaque établissement, analyse conjointe des données.

Cette méthode de travail va nécessiter une forte coordination. Celle-ci sera facilitée par le travail en réseau déjà engagé dans le cadre de la conduite du projet DuReSPCE.

II.5. Mode d'implication territoriale

La dimension territoriale est intrinsèque au sujet développé dans ce projet.

Chaque établissement sera en lien avec les acteurs de son territoire afin de bien identifier les problématiques et de faciliter l'appropriation du projet avec les agriculteurs.

Pour ce faire, les établissements pourront s'appuyer sur leurs réseaux et les acteurs de terrains : agriculteurs, coopératives, Chambre d'Agriculture, groupes de développement...

Les établissements devront également créer ou renforcer des liens avec les structures de recherche ou de développement agricole au niveau du territoire national : participation au RMT SPYCE, lien avec les projets de recherche en cours sur la même thématique...

II.6. Impacts sur les bénéficiaires finaux du projet en citant ceux-ci :

Les bénéficiaires finaux de ce projet sont :

- **Les exploitations agricoles et les réseaux associés :**

- Intérêts sociaux-économiques : amélioration des résultats technico-économiques de l'exploitation, effet positif des synergies entre exploitations, autonomie des exploitations d'élevage.

- Intérêt environnemental : amélioration de la fertilité des sols, diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires, lutte contre l'érosion et le ruissellement, amélioration de la qualité de l'eau.

- Intérêt sociétal : renforcer le lien social entre exploitants, réduire le clivage entre céréaliers et éleveurs.

- **Les apprenants en formation :**

- intérêt pédagogique : montrer des formes de coopération entre exploitations qui visent à favoriser la transition agroécologique, enseigner une démarche de projet.

- intérêt sociétal : renforcer le lien entre les générations d'agriculteurs.

III- ORGANISATION

III.1. Équipes techniques et pédagogiques mobilisées

		Chef de file		Partenaires		
		EPL de Fontaines		EPL de La Barotte	EPL de Nevers	EPL de Vesoul
ACTION 1	Type d'action		Mise en place d'au moins une action de coopération entre l'exploitation du lycée et un céréalier voisin			
	ETP « public »	Qui ?	Directeur adjoint, directeurs d'exploitation, enseignants	Directeur d'exploitation, enseignants	Chef de projet, enseignants	Directeur adjoint, enseignants
		nombre d'ETP	0,1	0,1	0,1	0,1
	ETP Eligible		0,1	Accompagnement des partenaires par l'EPL de Fontaines		
Les classes impliquées		Bac pro, bac STAV, BTS	Bac pro, BTS	Bac STAV, BTS	Bac pro, bac STAV, BTS	
ACTION 2	Type d'action		- Identification d'agriculteurs à enquêter. - Réalisation du guide d'entretien. - Réalisation des enquêtes. - Dépouillement des enquêtes et analyse.	- identification d'agriculteurs à enquêter sur le territoire, - Consultation pour la rédaction de la grille d'enquête et le mode de dépouillement		
	ETP « public »	Qui ?	Directeur adjoint, directeurs d'exploitation, enseignants	Directeur d'exploitation	Chef de projet	Directeur adjoint
		nombre d'ETP	0,1	0,05	0,05	0,05
	ETP Eligible		0,2	Accompagnement des partenaires par l'EPL de Fontaines		
Les classes impliquées		BTS	En option : possibilité d'implication d'une ou plusieurs classes des établissements partenaires.			
ACTION 3	Type d'action		Expertiser et formaliser au moins deux exemples de coopérations potentielles entre céréaliers et éleveurs	- Identification de coopérations à expertiser sur le territoire. - Possibilité d'implication dans la conduite des travaux d'expertise.		
	ETP « public »	Qui ?	Directeur adjoint, directeurs d'exploitation, enseignants	Directeur d'exploitation	Chef de projet	Directeur adjoint
		nombre d'ETP	0,1	0,05	0,05	0,05
	ETP Eligible		0,2	Accompagnement des partenaires par l'EPL de Fontaines		
Les classes impliquées		Bac pro, bac STAV, BTS	En option : possibilité de réaliser des expertises supplémentaires par les EPLs partenaires et d'une action « regards croisés ».			

III.2. Modes de coordination et de pilotage:

Le pilotage du projet s'effectuera par l'intermédiaire de deux instances :

- **Un comité de pilotage.**

Ce comité de pilotage aura pour objectifs :

- de fixer les grandes orientations du projet,
- de réaliser une veille et une vigilance sur la concordance des travaux avec les objectifs fixés,
- d'assurer des liens avec les autres projets et la profession agricole.

Le comité de pilotage sera composé des membres suivants :

- le chef de projet,
- les directeurs des quatre EPLEFPA,
- les directeurs d'exploitation des EPLEFPA (5),
- un représentant professionnel membre des instances (conseil d'exploitation ou conseil d'administration) par EPLEFPA partenaires,
- la cheffe de projet « DuReSPCE »
- un représentant de l'IDELE,
- deux représentants de la chambre régionale d'agriculture (un professionnel/ un technicien)
- un représentant du RMT SPYCE,
- un représentant du projet POEETE,
- le chargé de mission des exploitations de la DRAAF/SRFD,
- un représentant du Bureau BDAPI du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Ce comité de pilotage se réunira une fois par an.

- **Un groupe opérationnel de suivi du projet.**

Ce projet nécessite une forte coordination entre les EPLs partenaires, il est donc nécessaire de constituer un groupe de travail qui puisse échanger fréquemment pour la mise en œuvre des actions, dans le respect des grandes orientations fixées par le comité de pilotage.

Ce groupe de travail sera composé :

- du chef de projet,
- de l'animateur du projet (personnel sur budget d'établissement désigné ou recruté pour mettre en œuvre concrètement les actions, assurer la relation entre les partenaires et créer une dynamique avec les équipes pédagogiques),
- les directeurs d'exploitation (5),
- la cheffe projet « DuReSPCE »
- les enseignants/formateurs impliqués dans les actions.

Ce groupe échangera régulièrement (la fréquence sera à définir en fonction des besoins). Afin de faciliter les échanges et de limiter les temps de déplacement, les échanges auront lieu fréquemment par visioconférence et un outil de travail collaboratif (à définir) sera mis en place.

Pour l'organisme chef de file et le chef de projet :

L'EPLFPA chef de file a pu bénéficier en 2014 d'un projet CASDAR « transition agroécologique ». Il est (ou a été) également partenaire d'autres CASDAR et projets pilotés par des organismes de développement agricole.

Il dispose donc d'une solide expérience dans ce domaine.

D'autre part, un directeur adjoint de l'EPLEFPA chef de file a été désigné pour assurer le suivi de l'ensemble des projets. Il sera également chef de projet, en charge de ce CASDAR.

Afin d'assurer une mise en œuvre et un suivi optimum, l'établissement chef de file procédera au recrutement (ou la désignation d'un personnel sur budget) pour être en charge de la mise en œuvre opérationnelle au côté du chef de projet. Il aura un rôle primordial pour créer et entretenir le lien avec les équipes pédagogiques.

Cette personne sera basée sur l'établissement chef de file, mais il apportera son soutien logistique et son expertise à l'ensemble des partenaires.

IV- BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Répartition financière par action (en %)

		Action 1	Action 2	Action 3	TOTAL
DEPENSES PREVISIONNELLES					
1	Salaires, charges et taxes afférentes des personnels impliqués dans le projet	5 000 €	20 000 €	20 000 €	45 000 €
2	Frais de déplacement et autres remboursements	500 €	1 500 €	500 €	2 500 €
3	Total des dépenses de personnel	5 500 €	21 500 €	20 500 €	47 500 €
4	Acquisition de petits matériels et fournitures	8 000 €			8 000 €
5	Prestations de services				0 €
6	Total des autres dépenses	8 000 €	0 €	0 €	8 000 €
7	Dépenses indirectes affectées au projet	2 025 €	3 225 €	3 075 €	8 325 €
8	TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES	15 525 €	24 725 €	23 575 €	63 825 €

		Action 1	Action 2	Action 3	TOTAL
RECETTES PREVISIONNELLES					
9	Subvention du CAS DAR	15 000 €	23 500 €	21 500 €	60 000 €
10	Etat (autre sources)				0 €
11	Conseil régional				0 €
12	Autres				0 €
13	Total subventions	15000	23500	21500	60 000 €
14	Autofinancement	525 €	1 225 €	2 075 €	3 825 €
15	TOTAL DES RECETTES	15 525 €	24 725 €	23 575 €	63 825 €

Pour mémoire :

	Montant des salaires publics	20 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
	COUT TOTAL DU PROJET	35 525 €	34 725 €	33 575 €	103 825 €

Justification et précisions sur les dépenses prévues : Mentionner toute observation nécessaire à la compréhension du dossier :

Les dépenses du budget comportent principalement :

- des charges de personnels qui sont liées à la rémunération d'une personne (payée sur budget) qui aura en charge la mise en œuvre des actions et la coordination avec l'équipe pédagogique.
- des frais de déplacement : déplacement des personnels des différents établissements pour les réunions du comité de pilotage et du groupe de suivi.
- des fournitures : principalement pour la mise en place de l'action 1 en fonction des situations (achats de semences, clôture, outils de mesure ...)

V- RESULTATS ATTENDUS ET SUITES DU PROJET (soyez bref et précis)

V.1. Difficultés que pourrait rencontrer le projet et moyens d’y répondre :

La principale difficulté que pourrait rencontrer le projet serait d’ordre organisationnel. En effet, ce projet intégrant 4 établissements sur des territoires assez éloignés pourrait être soumis à des difficultés de coordination entre les acteurs. Pour y remédier, le fonctionnement du « groupe opérationnel de suivi du projet » assurera un rôle primordial.

D’autre part, nous pourrions rencontrer quelques difficultés pour faire adhérer des agriculteurs (céréaliers) à notre projet. Afin d’éviter cet écueil, nous devons être vigilant à ce que certains membres du comité de pilotage assurent un rôle de relais auprès de la profession agricole.

V.2. Modalités de suivi et d’évaluation du projet

	Action 1	Action 2	Action 3
Résultats attendus	Mise en place d’au moins une coopération entre les exploitations des établissements et des céréaliers.	Suite à un travail d’enquêtes, identification de partenariats envisageables entre céréaliers et éleveurs sur chaque territoire.	Expertise et formalisation de coopérations possibles entre des céréaliers et éleveurs (recenser lors de l’action 3).
Livrables et enseignables attendus	Production d’une vidéo (maxi 10 min) qui présente les actions conduites dans les 4 EPL : objectifs, résultats obtenus, implications pédagogiques, perspectives.	- Publication des résultats de l’enquête sous forme d’un document synthétique - Présentation de la démarche pédagogique sous forme d’une fiche.	- Présentation de cas types expertisés sous la forme d’une fiche synthétique. - Rédaction d’une fiche « type pollen » à destination d’enseignants pour présenter et diffuser la méthode de travail
	Poster de présentation du projet et synthèse des résultats Fiches de résultats des actions menées.		
Indicateurs de suivi	- nombre d’exploitations intéressées par ce type de coopération.	- Création de la grille d’enquête et dépouillement en associant des classes	- utilisation des outils disponibles : guide juridique, jeux « Dynamix »
	Affectation d’un personnel dédié au suivi de ce projet.		
Indicateurs de résultats	- Nombre d’actions de coopération réalisées. - Nombre de classes impliquées dans le suivi de l’action.	- Nombre d’enquêtes réalisées. - Nombre de coopérations possibles recensées. - Nombre de classes impliquées dans le suivi de l’action.	- Nombre de cas types expertisés. - Nombre d’apprenants impliqués dans l’action.
Autres indicateurs			- Concrétisation et mise en œuvre par les exploitations des modes de coopérations proposés.

V.3. Valorisation et communication sur les résultats :

Les résultats obtenus seront valorisés auprès de divers publics :

- les apprenants en formation .

Ce projet ayant une implication pédagogique importante, les résultats seront directement observables pour les classes associées.

Pour les autres classes, afin que les résultats soient connus d'un maximum d'apprenants, il sera envisagé des interventions en salle mais aussi des observations et des visites de terrains.

- Les enseignants

Pour la réussite de ce projet, il sera également nécessaire d'impliquer une très large équipe pédagogique. Pour ce faire, l'animation du projet reposera sur un personnel en lien très fort avec l'équipe pédagogique mais aussi des informations régulières devront être faites sur l'état d'avancé. (par exemple en réunion d'exploitation ou des enseignants/formateurs).

Nous veillerons également à ce que les résultats obtenus soient connus au-delà des 4 établissements impliqués. Le réseaux des référents « enseigner à produire autrement » (EAPA) apparaît comme le relais idéal pour diffuser l'information et les résultats auprès des autres établissements de la région. Ainsi, un point de situation régulier et une communications des résultats seront réalisés auprès des référents EAPA .

La vidéo et les fiches pédagogiques devront également être mis à disposition de l'ensemble des enseignants potentiellement intéressés. Pour assurer, une bonne diffusion de cette information nous pourrons utiliser les liens contruits avec les réseaux nationaux de l'enseignement agricole (Réseau thématique du système national d'appui, EDUTER via le groupe de travail PEPIETA, réseau national des référents EAPA)

- Les agriculteurs et le monde professionnel.

Ce projet repose sur une forte interaction avec son territoire. Il sera donc très important que son existence puis la diffusion de ses résultats concernent un maximum d'agriculteurs.

Pour ce faire, nos exploitations pourront s'appuyer sur le réseau et la proximité qu'elles ont développées avec leur environnement professionnel.

Les résultats seront communiqués lors :

- des conseil d'exploitation,
- des journées techniques organisées sur l'exploitation.

Nous devons également proposer leur diffusion lors d'animation à l'initiative d'organismes professionnels (chambre d'agriculture, coopérative,...)

Les résultats pourront également faire l'objet de communication dans le cadre de séminaires ou de publications en partenariat avec d'autres projets, avec lesquels nous partageons des préoccupations communes (RMT SPICEE, PSDR POEETE, autres CASDAR, ...).

La diffusion des résultats s'effectuera via les instances des établissements, au travers du conseil d'exploitation, et une synthèse sera également abordée en conseil d'administration.

V.4. Propriété intellectuelle :